

Virement de crédits n°2 du Budget principal 2025

Le Maire de la Ville de SARREGUEMINES,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget primitif de la Ville de SARREGUEMINES pour l'exercice 2025 voté en séance du Conseil Municipal du 24 mars 2025,

Considérant que lors du vote du budget primitif, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à procéder à des virements de chapitre à chapitre pour les budgets soumis à l'instruction M57, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Considérant les ajustements de crédits nécessaires,

DECIDE

De procéder aux virements de crédits suivants :

Chapitre	Fonction	Nature	Antenne	Montant du virement	Date du virement Helios
21	028	21848		- 2 095,- €	
20	11	2051		+ 2 095,- €	
21	028	21351		- 8 900,- €	
23	028	2313		+ 8 900,- €	
23	322	2312		- 10 732,80 €	
21	322	2158		+ 10 732,80 €	
21	028	21848		- 10 771,- €	
21	325	2312		+ 10 771,- €	
21	314	21622		+ 10 000,- €	
20	314	2031		- 10 000,- €	
21	325	21318		- 2 000,- €	
23	325	2315		+ 2 000,- €	

A ce jour, le montant cumulé des virements de crédits des dépenses réelles représente :

- 1,33 % pour la section d'investissement
- 0,73 % pour la section de fonctionnement

SARREGUEMINES, le **11 1 JUIN 2025**

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,



Jean-Marc SCHWARTZ